



**Parcours usagers : Je suis non-résident, je perçois des retraites imposables en France et je souhaite bénéficier du taux moyen**

# Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier.

**Je déclare mes  
revenus en ligne**



Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de le faire, [c'est obligatoire.](#)

Cette déclaration en ligne présente de **nombreux avantages** :

- certaines données sont déjà pré-remplies : situation du foyer fiscal au regard des données antérieures connues, salaires déclarés par l'employeur... ;
- des aides à la saisie sont mises en place. Ainsi quand vous déclarez par exemple vos salaires soumis à retenue à la source sur la 2041-E, les déductions se font automatiquement et le report sur la déclaration principale en case 8 TA est automatisé ;
- après signature de votre déclaration, un courriel de confirmation du dépôt vous est immédiatement adressé ;
- sauf dans de très rares cas complexes, vous connaissez immédiatement le montant de votre impôt que vous pouvez contrôler à partir du résumé disponible des éléments déclarés ;
- Vous pouvez contrôler et corriger votre relevé d'identité bancaire ;
- vous pouvez corriger votre déclaration même après signature.

Le service de déclaration en ligne est disponible 24h/24 et 7jours/7.

# Étape 3 : Revenus et charges



Après avoir validé vos renseignements personnels (Étape 2), vous pouvez accéder aux différentes déclarations de revenus dans l'étape 3.

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

### DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C PRO / 2042 IOM / 3916.

#### ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

Retrouvez vos annexes sur la colonne de gauche à partir de l'écran suivant

#### REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'abandonner salaire
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers / Précisions sur le calcul de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
- Revenus fonciers Location non meublée
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

- Si vous souhaitez déclarer des pensions de source française soumis à la retenue à la source des non-résidents, vous devez cocher la case « Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux »

Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux Elle peut être précochée si l'organisme payeur a déclaré vos pensions.

- Vous devez également cocher plus bas la case « retenue à la source des non-résidents »

#### NON-RÉSIDENTS

- Retenue à la source des non-résidents
- Bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable)

En cochant cette case, vous devrez déclarer vos revenus mondiaux pour obtenir votre taux moyen d'imposition. S'il est plus avantageux, il sera automatiquement appliqué ; sinon, c'est le taux minimum de 20 % et 30 % qui s'appliquera (ou 14,4 % et 20 % pour les DOM).

Elle peut être précochée si :

- l'organisme a déclaré vos pensions et la retenue à la source qu'il a appliqué ;
- vous avez déjà sélectionné l'annexe 2041 E dans la gestion des annexes.

↳ En cochant cette case, la fenêtre suivante apparaît :

#### Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

Déclaration de retenue à la source - année 2025 N° 2041 E

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

Elle peut être précochée si la case retenue à la source l'était déjà.

**Remarque :** Vous devez cocher la case qui vous permettra de compléter obligatoirement l'annexe 2041 E pour le calcul de l'impôt dû. Si aucune retenue à la source n'a été appliquée, mettre 0.

# Étape 3 : Revenus et charges



Si dans l'onglet «Non résidents», la case retenue à la source est déjà précochée, alors l'annexe 2041-E l'est également dans l'onglet «Annexes ».

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

**DÉCLARATION DE REVENUS**

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C PRO / 2042 IOM / 3916.

**ANNEXES**

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

Retrouvez vos annexes sur la colonne de gauche à partir de l'écran suivant

**REVENUS**

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers / Précisions sur le calcul de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
- Revenus fonciers Location non meublée
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

**Déclarations annexes**

- Déclaration des revenus fonciers 2025 N° 2044
- Déclaration spéciale des revenus fonciers 2025 N° 2044 Spéciale
- Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé N° 2044 EB
- Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne N° 2041PB
- Déclaration des revenus 2025 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) N° 2047
- Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2025 N° 2074
- Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2025 N° 2074 I
- Déclaration des plus-values réalisées en 2025 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention N° 2074 ABT
- Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2025 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite N° 2074 DIR
- Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2025 par les impatriés N° 2074 IMP
- Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values N° 2074 CMV
- Déclaration des gains réalisés en 2025 dans le cadre d'un Plan Épargne Avenir Climat N° 2074 PEAC
- Déclaration des revenus 2025 (départ à l'étranger ou retour en France) N° 2042 NR
- Déclaration de retenue à la source - année 2025 N° 2041 E
- Déclaration des investissements réalisés en 2025 dans un département ou une collectivité d'outre-mer N° 2083 PART
- Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques N° 2086
- Déclaration de contrat de prêt (intermédiaire, emprunteur ou prêteur) N° 2062

En cliquant sur déclarations annexes, elle est précochée

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Étape 1  
Étapes  
préalables

Étape 2  
Renseignements  
personnels

Étape 3  
Revenus  
et charges

Déclaration principale - revenus

Annexe n°2041 E

**Remarque :** L'annexe 2041-E identifiée apparaît alors dans le bandeau gauche de la déclaration. Vous devrez la sélectionner pour la remplir.

# Le bénéfice du taux moyen

Si vous avez coché la case « retenue à la source des non-résidents » sans cocher la case « bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable) », un message d'alerte apparaît :

Vous êtes non-résident et vous n'avez pas opté pour bénéficier du taux moyen d'imposition.

Êtes-vous sûr de ne pas vouloir calculer votre taux moyen ? Il pourrait être plus avantageux.

Dans tous les cas, l'administration appliquera le taux moyen uniquement s'il est plus favorable : vous avez donc tout intérêt à cocher la case « Bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable) ».

**OK**

---

exonérés de CSG et de CRDS

### NON-RÉSIDENTS

Retenue à la source des non-résidents

Bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable)

En cochant cette case, vous devrez déclarer vos revenus mondiaux pour obtenir votre taux moyen d'imposition. S'il est plus avantageux, il sera automatiquement appliqué ; sinon, c'est le taux minimum de 20 % et 30 % qui s'appliquera (ou 14,4 % et 20 % pour les DOM).

**Le taux moyen d'imposition** est un taux d'imposition qui est calculé sur la base des revenus français et étrangers (revenus mondiaux). Il est ensuite appliqué aux seuls revenus de source française imposables en France sous réserve des conventions fiscales.

**Remarque : les pensions alimentaires** versées à un bénéficiaire imposable en France sont déductibles pour le calcul du taux moyen, sauf si elles vous ont déjà permis d'obtenir un avantage fiscal dans votre Etat de résidence. L'administration appliquera le taux moyen uniquement s'il est plus favorable que l'imposition aux taux minimums de 20 % et 30 % (14,4 % et 20 % dans les DOM), sous réserve que les taux minimums soient inférieurs au barème progressif. Vous avez donc tout intérêt à cocher la case et déclarer vos revenus mondiaux pour minimiser votre impôt.

**OK**

Il convient de déclarer vos revenus mondiaux pour déterminer le taux moyen applicable.

Ce taux s'appliquera :

- aux seuls revenus de source française imposables en France ;
- que s'il est plus favorable aux taux minimums.

En cochant la case « bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable) », un nouveau message apparaît :

Vous êtes non-résident et vous avez opté pour bénéficier du taux moyen d'imposition : l'écran de calcul du taux moyen d'imposition s'affichera automatiquement à la fin de votre déclaration.

En fonction des éléments déclarés, une estimation de votre impôt sur le revenu sera calculée et affichée sur l'écran de signature, sauf cas particuliers. Dans tous les cas, l'administration appliquera le taux moyen uniquement s'il est plus avantageux pour vous.

**OK**

Ce menu vous permettra de déclarer vos revenus mondiaux, les revenus de source française que vous aurez déclarés y seront automatiquement reportés.

# Déclaration des revenus soumis à retenue à la source

Vous devez désormais déclarer ou contrôler les pensions déclarées par votre ou vos organismes payeurs soumis à la retenue à la source dans la case 1 AL (et 1 BL si couple concerné).

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES**

Notice

Pensions, retraites et rentes	XXX 1AS	YYY 1BS
Retenue à la source		
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI	1BI
Retenue à la source		
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ
Retenue à la source		
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL 44124	1BL 46194
Autres pensions de source étrangère	1AM	1BM

**Détail des revenus connus de l'administration**  
Il vous appartient d'en vérifier l'exactitude :

Pensions perçues par les non-résidents :

XXX	MALAKOFF HUMANIS AGIRC ARRCO CNAV CIRPV IRCANTEC	22621 € 20749 € 550 € 198 €
<b>Total :</b>		<b>44124 €</b>

Pensions perçues par les non-résidents :

YYY	MALAKOFF HUMANIS AGIRC ARRCO CNAV	27254 € 18940 €
<b>Total :</b>		<b>46194 €</b>

Il vous appartient de vérifier si ces pensions sont bien imposables en France, en application de la convention fiscale conclue entre la France et votre État de résidence.

Les conventions fiscales sont disponibles :

- sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique International ;
- Sur l'annexe 2041 E qui propose un tableau récapitulatif en cliquant sur le bouton « **tableau des pensions** »

Déclaration annexe N° 2041 E - revenus 2025

**Veillez à reporter en colonne 5 les mêmes montants que ceux déclarés dans votre déclaration principale (traitements, salaires, pensions et rentes).**

Tableau des pensions

1		PHILIPPE ZITOUN									
2		3			4	5	6	7	8	9	
NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS OU DES CAISSES DE RETRAITE	SI VOUS AVEZ PERÇU CES REVENUS EN QUALITÉ D'ARTISTE OU SPORTIF (COCHER)		NATURE DES REVENUS SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE (COCHER)			DURÉE D'ACTIVITÉ OU PÉRIODE CONCERNÉE (année, nombre de mois, semaines, jours)	MONTANT DES REVENUS IMPOSABLES DÉCLARÉS SUR LA DÉCLARATION PRINCIPALE	DÉDUCTION (COLONNE 5 X 40 %) (1)	DÉDUCTION ((COLONNE 5 - COLONNE 6) X 10 %)	COLONNE 5 - (COLONNE 6 + COLONNE 7)	RETENUE À LA SOURCE PRÉLEVÉE PAR VOTRE EMPLOYEUR, CAISSE DE RETRAITE ... EN FRANCE
	artistes	sportifs	salaires	pensions (2)	Autres dont gains de levée d'option (à préciser)						

Si vos pensions ne sont pas imposables en France, veuillez supprimer les montants pré-affichés.

# Déclaration des revenus soumis à retenue à la source

En poursuivant votre déclaration, vous arrivez à la mention de la retenue à la source prise en compte. Si un employeur a mentionné avoir appliqué une telle retenue, elle apparaît dans la zone grisée au dessus :

NON-RÉSIDENTS

Retenue à la source des non-résidents prélevée en France Report de l'annexe n° 2041E

8TA

Notice

Précédent Suivant

Tant que vous n'aurez pas complété l'annexe 2041-E la case 8TA ne sera pas remplie et vous serez bloqué à terme dans la poursuite de votre déclaration.

Afin que toutes les données saisies soient enregistrées dans vos formulaires de déclaration, vous devez atteindre la dernière rubrique du formulaire suivant : - Déclaration de retenue à la source - Année 2025 (N° 2041 E)

OK

Vous devez donc cliquer à gauche en sélectionnant annexe 2041-E, pour y accéder.

Déclaration de revenus

Annexe n°2041 E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DÉCLARATION DE RETENUE À LA SOURCE ANNÉE 2025**

Remplissez ce tableau en ligne pour déclarer les éléments utiles au calcul de la retenue à la source. Les revenus concernés sont à déclarer sur la déclaration de revenus n° 2042.

Notice

**Attention appelée :** La situation est regardée par personne et non par foyer. Dans tous les cas, complétez le tableau ci-après en indiquant les coordonnées de votre employeur ou caisse de retraite, la nature et le montant de vos revenus, ainsi que la retenue à la source qui vous a été prélevée.

Suivant

# Déclaration 2041-E :

Déclaration annexe N° 2041 E - revenus 2025

Sélectionnez les personnes qui disposent de revenus soumis à la retenue à la source au sein de votre foyer fiscal :

XXXXXX AAA

YYYYYY BBBB

Attention : vous ne devez pas regrouper sur une même personne l'ensemble des revenus du foyer fiscal.  
Il faut uniquement sélectionner les personnes qui disposent de revenus et qui les déclarent dans la déclaration principale.

[Précédent](#) [Suivant](#)

La retenue à la source appliquée aux traitements, salaires, pensions et rentes viagères est prélevée directement par votre employeur ou votre caisse de retraite.

Cela étant, le process ne permet pas, à ce stade, le pré-remplissage de la déclaration 2041-E des retenues à la source qui ont été effectuées sur vos revenus en 2025. C'est pourquoi, vous avez l'obligation de déclarer les retenues à la source sur ce formulaire.

La déclaration 2041-E vous permet ainsi de détailler les salaires ou pensions perçus et la prise en compte de la retenue à la source pratiquée par votre employeur ou votre caisse de retraite, afin de déterminer avec exactitude le montant de l'impôt restant dû.

Il doit y avoir une annexe par membre du foyer concerné, c'est pourquoi l'on vous demande ensuite de sélectionner les personnes qui disposent de revenus soumis à la retenue à la source si votre foyer est composé de plusieurs personnes.

Déclaration annexe N° 2041 E - revenus 2025

**XXXXXX AAA**

1- Avez-vous perçu chacun de vos revenus (salaires, pensions) sur l'année entière (du 01/01/2025 au 31/12/2025) ?  Oui  Non [En savoir plus](#)

Pour les salaires, répondre «Oui» uniquement si vous avez exercé une activité à temps plein.

2- Résidez-vous en Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques ou Nouvelle Calédonie ?  Oui  Non

**YYYYY BBBB**

1- Avez-vous perçu chacun de vos revenus (salaires, pensions) sur l'année entière (du 01/01/2025 au 31/12/2025) ?  Oui  Non [En savoir plus](#)

Pour les salaires, répondre «Oui» uniquement si vous avez exercé une activité à temps plein.

2- Résidez-vous en Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques ou Nouvelle Calédonie ?  Oui  Non

[Précédent](#) [Suivant](#)

Il vous est ensuite demandé pour chaque personne concernée si les revenus concernent l'année entière :

- Si oui, la colonne 4 du tableau suivant sera remplie avec la mention « année » ;
- Si non, vous devrez la compléter pour déterminer la période concernée (en nombre de mois, ou semaines, ou jours)

Il vous est aussi demandé pour chaque personne concernée si vous résidez dans certaines zones pour lesquelles des abattements spécifiques s'appliquent, afin de fiabiliser les calculs.

# Déclaration 2041-E :

Il vous est ensuite demandé pour chaque personne concernée de remplir le tableau avec les différents revenus perçus.

Tableau pour le premier membre du foyer fiscal

2 NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS OU DES CAISSES DE RETRAITE	3 SI VOUS AVEZ PERÇU CES REVENUS EN QUALITÉ D'ARTISTE OU SPORTIF (COCHER)					4 DURÉE D'ACTIVITÉ OU PÉRIODE CONCERNÉE (année, nombre de mois, semaines, jours)	5 MONTANT DES REVENUS IMPOSABLES DÉCLARÉS SUR LA DÉCLARATION PRINCIPALE	6 DÉDUCTION (COLONNE 5 X 40 %) (1)	7 DÉDUCTION ((COLONNE 5 - COLONNE 6) X 10 %)	8 COLONNE 5 - (COLONNE 6 + COLONNE 7)	9 RETENUE À LA SOURCE PRÉLEVÉE PAR VOTRE EMPLOYEUR, CAISSE DE RETRAITE ... EN FRANCE
	artistes	sportifs	salaires	pensions (2)	Autres dont gains de levée d'option (à préciser)						
MALAKOFF HUMANIS...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	22621	0	2262	20359	0
CNAV...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	20749	0	2075	18674	0
CIPAV...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	556	0	56	500	0
IRCANTEC...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	198	0	20	178	0
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
Sous-total n°1 : Montant total de vos revenus après déduction (col 8) et de la retenue à la source prélevée (col 9)										39711	0

Tableau pour le second membre du foyer fiscal

2 NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS OU DES CAISSES DE RETRAITE	3 SI VOUS AVEZ PERÇU CES REVENUS EN QUALITÉ D'ARTISTE OU SPORTIF (COCHER)					4 DURÉE D'ACTIVITÉ OU PÉRIODE CONCERNÉE (année, nombre de mois, semaines, jours)	5 MONTANT DES REVENUS IMPOSABLES DÉCLARÉS SUR LA DÉCLARATION PRINCIPALE	6 DÉDUCTION (COLONNE 5 X 40 %) (1)	7 DÉDUCTION ((COLONNE 5 - COLONNE 6) X 10 %)	8 COLONNE 5 - (COLONNE 6 + COLONNE 7)	9 RETENUE À LA SOURCE PRÉLEVÉE PAR VOTRE EMPLOYEUR, CAISSE DE RETRAITE ... EN FRANCE
	artistes	sportifs	salaires	pensions (2)	Autres dont gains de levée d'option (à préciser)						
MALAKOFF HUMANIS...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	27254	0	2725	24529	0
CNAV...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	18940	0	1894	17046	0
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
Sous-total n°2 : Montant total de vos revenus après déduction (col 8) et de la retenue à la source prélevée (col 9)										41575	0
Montant total de la retenue à la source prélevée										0	0

Un message vous rappelle que vous devez déclarer dans ce formulaire l'ensemble de vos pensions imposables en France et que le montant total de vos pensions déclarées doit être identique à celui affiché dans les codes **1AL** **1BL**...

Revenus non soumis à l'impôt sur le revenu (non résidents)	85878
Base de la retenue à la source à 12 % à régulariser	51633
Retenue à la source recalculée au vu des éléments fournis	0

Les seuils 2025 concernant les pensions perçues sur l'année sont de 17 122 € pour un taux de 0 %, entre ce montant et 49 667 € pour le taux de 12 % et 20 % pour les revenus supérieurs. De plus l'abattement de 10 % est plafonné à 4 439 € par foyer.

Les éléments d'imposition ainsi déterminés sont les suivants :

- le revenu imposable en France de 85 878 € (pensions déclarées – abattement 10 % plafonné) qui est soumis à retenue à la source ;
- la base de la seule retenue à la source à 12 % applicable ( pensions imposables - 17 123 € par membre du foyer) car la pension est inférieure à 49 667 € par membre du foyer . Elle est à régulariser puisque non collectée par l'un des organismes payeurs des pensions.

# Déclaration 2041-E :

## TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Le montant calculé sur votre déclaration de retenue à la source (n° 2041 E) a été reporté automatiquement sur votre déclaration principale. Pour le corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2041 E.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
Montant total de la retenue à la source	0 €	8TA - Retenue à la source en France ou impôt payé à l'étranger	report activé

Pour la dernière rubrique de la 2041-E, le tableau de report automatique apparaît.

Afin que toutes les données saisies soient enregistrées dans vos formulaires de déclaration, vous devez atteindre la dernière rubrique du formulaire suivant :  
- Déclaration des revenus (déclaration principale).

**OK** ▶

Après avoir cliqué sur suivant, la fenêtre ci-contre s'affiche. Cliquez sur **OK**, vous allez être automatiquement redirigé sur votre déclaration principale de revenus et la retenue à la source des non-résidents sera automatiquement reportée, en 8TA.

PLUS

◀ Précédent Suivant ▶

NON-RÉSIDENTS

Notice

Retenue à la source des non-résidents prélevée en France Report de l'annexe n° 2041E 8TA 0

◀ Précédent Suivant ▶

# Détermination des revenus pour le calcul du taux moyen

Déclaration principale - revenus 2025

◀ Précédent Suivant ▶

Revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen

VOS REVENUS

Pour afficher le détail de chaque rubrique, veuillez cliquer sur les flèches

TRAITEMENTS, SALAIRES

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

REVENUS FONCIERS

REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

VOS CHARGES

Report des montants déclarés dans la déclaration principale

Foyer

Détail

Pour le calcul du taux moyen d'imposition, souhaitez-vous déclarer des pensions alimentaires versées par vos soins, imposables en France entre les mains du bénéficiaire et qui ne vous ont procuré aucun avantage fiscal dans votre pays de résidence ?

Oui Non

◀ Précédent Suivant ▶

Comme la case « Bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable) » est cochée, l'étape suivante consiste à déclarer l'ensemble des revenus de sources française et étrangère pour déterminer ce taux et l'appliquer s'il est plus favorable.

Pour déclarer des pensions de source étrangère ou contrôler les pensions de source française déclarés vous devez cliquer sur les flèches pour ouvrir une nouvelle fenêtre.

Idem pour les autres revenus de source étrangère si perçus.

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

Montants déclarés dans la déclaration principale

44124 46194

Détail

Si vous avez perçu des pensions, retraites et rentes de source étrangère ou de source française imposables dans votre État de résidence, vous devez les déclarer ci-après.

Êtes-vous concernés ?

Oui Non

Vos pensions de source française pré-remplies apparaissent automatiquement. Si vous avez d'autres pensions, vous devez cliquer sur « oui » pour pouvoir les ajouter. Il s'agit de vos revenus de sources française ou étrangère imposables dans votre état de résidence. Si vous n'avez pas d'autres salaires, cocher non.

# Etape 4 : Résumé et signature

A la fin de votre déclaration et avant signature, le résumé vous permet de :

*Résumé de votre déclaration*

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

### Déclaration de revenus

**Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux**

1 AL	Pensions ouvrant droit à crédit d'impôt égal à l'impôt français et pensions des non résidents - Déclarant 1	44124
1 BL	Pensions ouvrant droit à crédit d'impôt égal à l'impôt français et pensions des non résidents - Déclarant 2	46194

**Revenus de source étrangère, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc.**

8 ZB	Base de la retenue à la source à 12% à régulariser	51633
8 ZT	Revenus non soumis à l'impôt sur le revenu (Déclarant 1)	41971
Z RE	Revenus non soumis à l'impôt sur le revenu (Déclarant 2)	43939
Z RS	Montant total de la retenue à la source prélevée	0

**Non-résidents**

8 TA	Retenue à la source des non-résidents au taux de 20 %	0
------	---	---


Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : **6 196 €**

Montant restant à payer : **6 196 €**

[Consulter le détail du calcul](#)

- Contrôler les éléments déclarés.
- Constater le montant restant à payer.

En cliquant sur « **Consulter le détail du calcul** » vous pourrez avoir accès aux différents éléments pris en compte pour la détermination du montant à payer.

 **Imprimer**

### Détail du calcul

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de l'écran résumé.

#### IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt avant crédits d'impôt	0 €
Impôt net	6 196 €
Montant restant à payer	6 196 €
Revenu fiscal de référence	85 910 €
Nombre de parts	2

Le taux moyen d'imposition (13.94%) vous a été appliqué

Le détail correspond à l'exemple précédent (cf. page 9). Ainsi l'impôt avant crédits d'impôt est à 0 car les pensions déclarées ne dépassent pas le seuil de la retenue à la source au taux de 12 % qui est libératoire.

Un montant est toutefois attendu puisque la retenue à la source n'a pas été appliquée par l'employeur (montant 0 confirmé par la déclaration en case 8 TA et sur 2041-E).

La base à régulariser mentionnée en synthèse de l'annexe 2041-E étant de 51 633 €, en appliquant 12 % on aboutit à : 6 196 € (arrondi à l'euro le plus proche).

## Etape 4 : Résumé et signature



Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

... j'ai encore des corrections à apporter  
[◀ Corriger ma déclaration](#)

... j'ai terminé  
[Signer ma déclaration](#)

## Etape 5 : Fin de déclaration

Un dernier bandeau apparaît pour vous signifier que :

- votre déclaration est bien prise en compte, qu'un courriel de confirmation vous a été adressé (d'où l'importance de vérifier votre adresse courriel déclarée) et que vous pouvez la corriger ;
- Votre avis d'imposition sera disponible dans votre espace particulier désormais dénommé « Finances Publiques » car il ne sera plus envoyé sous format papier sauf option expresse ;
- Vous devez si vous êtes propriétaire, accéder à « Gérer mes biens immobiliers » si des modifications sont à déclarer (cf.«Parcours Usagers non-résidents : Généralités et Nouveautés 2026 »)

# Documentation utile :



**Abonnez vous aux comptes de la direction des impôts des non-résidents sur les réseaux sociaux pour recevoir automatiquement nos conseils pratiques et toute l'actualité fiscale des non-résidents**

